

*Enfin du tiers-payant...*

*Les assurés de la Camieg n'auront plus à avancer leurs frais de transport.*

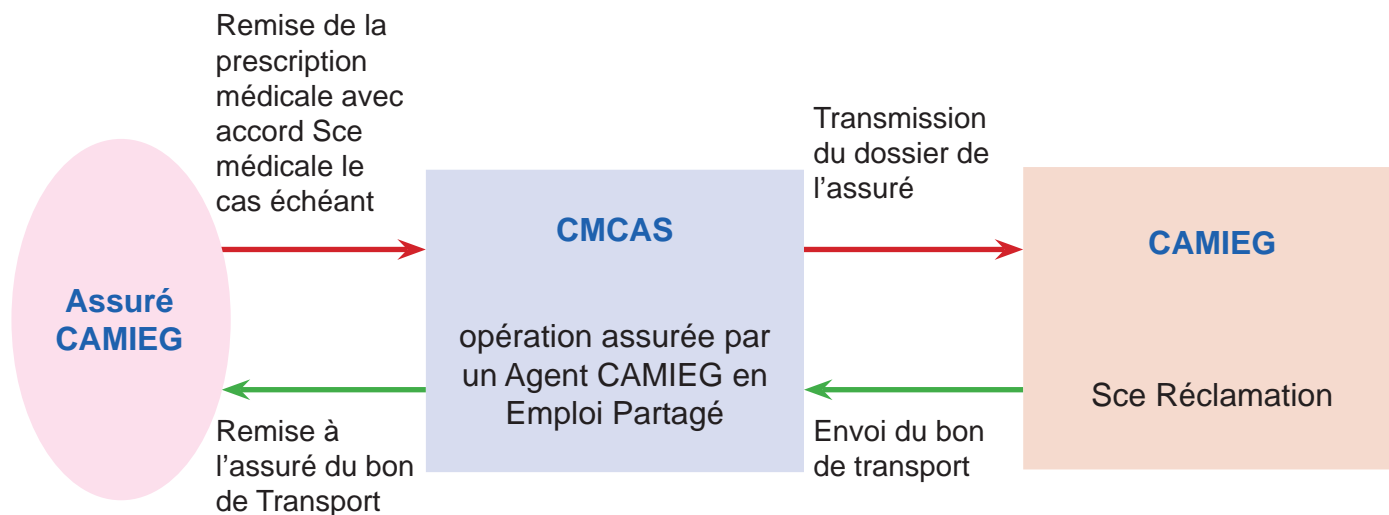
Sur proposition et pression de ses administrateurs, la Camieg a lancé une campagne de convention avec les agences de voyages des DOM et de la Corse pour mettre en place le tiers-payant.

À ce jour, 12 agences en Corse, 3 en Guadeloupe, 2 en Martinique, 2 en Guyane et 1 à la Réunion ont été signées.

La liste sera bientôt sur le site internet de la Camieg.

Affaire à suivre...

## Procédure de demande de transport sanitaire avec tiers payant



La **Solidarité**  
a de l'**Avenir**